



1007010301

DATE DEPOT : 2010-08-11

NUMERO DE DEPOT : 70103

N° GESTION : 2002B16582

N° SIREN : 343622007

DENOMINATION : GROUPE RIVIERE

ADRESSE : 5 R TRONCHET 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/03/25

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

*certifié conforme
le président*
[Signature]

" GROUPE RIVIERE "

Société par Actions Simplifiée au capital de 303.300 €
5 rue Tronchet 75008 PARIS
RCS Paris B 343 622 007

023 16 582 .

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 MARS 2010

PG

CF

L'an Deux Mille Dix, Le Vingt Cinq Mars à 19 heures, Au siège social,

Monsieur Dominique Rivière, Président, a réuni la présente assemblée afin que la collectivité des actionnaires se prononce sur le remplacement du commissaire aux comptes suppléant et les comptes de l'exercice écoulé.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été élargée en entrant en séance par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés. Monsieur Dominique RIVIÈRE préside la séance en sa qualité de Président. Aucun actionnaire présent n'accepte la fonction de scrutateur ou de secrétaire.

La société Revi Conseil représentée par Monsieur Jean PERIER, Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoquée est excusée.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 3.033 actions sur les 3.033 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du président sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 30 juin 2009 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes et le bilan de cet exercice et sur les conventions visées aux articles L 227-10 du Code de Commerce ;
- Approbation, s'il y a lieu, desdits comptes, bilan et conventions ;
- Quitus au président, pour sa gestion, du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009;
- Affectation des résultats ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Didier Poncet ;
- Questions diverses.

G.T.C. de Paris
I M R
11 AOUT 2010
N° DE DÉPOT 70103

Puis il dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux actionnaires ;
- un exemplaire de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la société au 30 juin 2009 et les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe)
- le rapport de gestion du président ;
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 227-10 du Code de Commerce ;
- le courrier d'acceptation de la société CAA, commissaire aux comptes suppléant et l'attestation de la CRCC;
- le projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée;
- un exemplaire des statuts de la société, à ce jour ;

et plus généralement, les documents sur lesquels a porté le droit d'information des actionnaires tel que défini par les dispositions réglementaires.

L'assemblée donne acte que la liste des actionnaires a été arrêtée par la société, préalablement à la réunion de l'assemblée, mentionnant en outre le nombre d'actions dont chaque actionnaire est titulaire et faisant suite à la mise à jour des comptes d'inscription, conformément à la loi.

Le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, et, généralement tous les documents devant, d'après la législation sur les sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'assemblée, en application des textes en vigueur.

L'assemblée donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que compte tenu du retard dans l'établissement des comptes sociaux, il sollicitait du président du tribunal de commerce de Paris le report de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Par ordonnance du 7 janvier 2010, le président du tribunal de commerce de Paris prorogeait jusqu'au 31 mars 2010 le délai de réunion de la présente assemblée.

Le président donne ensuite lecture du rapport de gestion du président sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 30 juin 2009.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes. Ces lectures terminées, le Président ouvre la discussion.

La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président et du rapport du Commissaire aux Comptes, les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties lesdits rapports et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2009, tels qu'ils sont présentés. L'assemblée approuve en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait, et donne quitus de son mandat à Monsieur Dominique Rivière.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 227-10 du Code de Commerce, déclare les approuver.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, chacun des actionnaires ne prenant pas part au vote pour les conventions le concernant.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à un bénéfice de 50.286 € :

- Dotation de la réserve légale à hauteur de 10% du capital social.....	330 €
- Distribution aux actionnaires d'un dividende net pour les 3 033 actions composant le capital social.....	49.956 €
Total égal au résultat de l'exercice.....	50.286 €

Il sera en outre prélevé sur le compte « report à nouveau » la somme de 60 044 € qui sera distribuée aux actionnaires.

Le dividende global ci-dessus, soit la somme de 110 000 €, sera mis en paiement au siège social à l'issue de la présente assemblée et libéré sur demande des actionnaires.

Le dividende est réparti de la manière suivante :

- Matthieu Rivière, titulaire de 433 actions, perçoit des dividendes nets de 20 000 €
- Thibaut Rivière, titulaire de 433 actions, perçoit des dividendes nets de 20.000 €
- Dominique Rivière et Thomas Rivière, perçoivent le solde des dividendes, soit 70 000 €, au prorata du nombre des actions détenues.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTÉRIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de la loi, il est indiqué qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice	dividende
2006 -2007	110 000 €
2007 -2008	110 000 €
2008 -2009	110 000 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer à compter du 2 février 2010 La société CAA (Consultants Auditeurs Associés), société de commissariat aux comptes représentée par Monsieur Gérard Jeannet, dont le siège social est à Beziers (34500) 7 avenue Pierre Verdier, comme commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Didier Poncet, Axiome Audit, 215 rue Samuel Morse, Montpellier (34000).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures;
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président
Dominique RIVIÈRE

